

Valorisation du patrimoine naturel du Soissonnais - Vallée de l'Aisne

Volet I : première approche-valorisation de l'inventaire
des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.



Juin 2005

Réalisation : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, mai 2002.
Rédaction : Isabelle Roget avec la collaboration de Jean-Christophe Hauguel et d'Emmanuel Das-Graças
Conception graphique et cartographie : Christophe Windal.

Valorisation du patrimoine naturel du Soissonnais - Vallée de l'Aisne

**Volet I : première approche-valorisation de l'inventaire
des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique.**

Sommaire :

Introduction	p.2
1. Méthodologie	p.2
2. Caractérisation du Territoire	p.5
3. Caractérisation du patrimoine naturel	p.9
3.1. Espèces patrimoniales - rareté et menaces	p.9
3.2. Habitats naturels et espèces	p.18
4. Premières bases pour une stratégie de valorisation du patrimoine naturel du Soissonnais	p.25

Introduction

La diversité des milieux naturels et des paysages du département de l'Aisne est une richesse historique et culturelle, renforcée par une forte diversité végétale et animale. La valorisation des territoires par la mise en évidence et la gestion des éléments patrimoniaux les plus remarquables permettra de conforter l'identité des territoires et le caractère naturel qui confère au département de l'Aisne une grande part de son originalité.

Après la réalisation des bilans patrimoniaux de Thiérache et du Grand Lannois, ce troisième document complète l'analyse du patrimoine naturel des territoires de l'Aisne. A terme, l'ensemble des territoires sera étudié.

Le Département, qui participe déjà à la gestion des milieux naturels, notamment au travers de ses subventions aux réserves naturelles, aux gestionnaires de la forêt et aux porteurs de projets de la Charte souhaite, quant à lui, développer sa politique en faveur des milieux naturels. Cette dernière visera à valoriser en liaison avec les collectivités concernées les territoires du département par la mise en évidence et la gestion des éléments patrimoniaux les plus remarquables. C'est la raison pour laquelle, au travers du projet «Valorisation et gestion du patrimoine naturel des territoires de l'Aisne», le Département s'appuie sur le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie afin de rassembler tous les éléments nécessaires pour l'élaboration d'un schéma départemental des espaces naturels.

La première étape de la démarche est l'élaboration de bilans du patrimoine par grands territoires, outils de connaissance, de promotion, de sensibilisation et de décision pour les différents partenaires. Elle devrait pouvoir être suivie d'aide au montage de projets conciliant entretien du patrimoine naturel et développement local.

1. Méthodologie

1.1. Territoire d'étude

Pour des raisons pragmatiques, l'étude couvre l'ensemble des territoires des cinq Communautés de communes suivantes : la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne, la Communauté d'agglomération du Soissonnais, la Communauté de communes du Val de l'Aisne, la Communauté de communes du canton d'Oulchy-le-Château et de ses environs, et la Communauté de communes de Villers-Cotterêts – Forêt de Retz.

Délimitation du territoire d'étude :



1.2.Objectifs et méthodes

1.2.1. Notion de patrimoine naturel et objectifs de l'étude

L'établissement d'une stratégie de valorisation et de conservation du patrimoine naturel nécessite le plus souvent une démarche préalable d'identification des éléments constituant ce patrimoine.

Lors de ce travail, la définition retenue pour la notion de «Patrimoine naturel» correspond à une acception socio-historique.

Ainsi, MONTGOLFIER, S. et NATALI, S.M., considèrent le patrimoine comme un ensemble d'éléments matériels et immatériels qui concourent à sauvegarder l'autonomie et l'identité de leur titulaire et son adaptation au cours du temps dans un univers variant.

L'historien André CASTEL définit plus généralement le patrimoine comme une notion (dont le sens actuel date de deux siècles) se reportant à toute chose, objet ou construction, dont la légitimité familiale ou collective se perpétue dans le temps, au travers de l'héritage.

La notion de patrimoine naturel intègre de plus en plus les valeurs de rareté et de menace des espèces et des habitats naturels à différentes échelles (mondiale, européenne, biogéographique, nationale, régionale, départementale). Les notions de métapopulations, de réseaux, d'aire minimale, d'espèces clef de voûte, de fonctionnalité sont progressivement intégrées aux démarches de patrimonialisation engagées à travers la mise en place d'une véritable comptabilité de la biodiversité et du patrimoine naturel.

L'objectif de la présente étude est de réaliser une synthèse de l'héritage naturel du Soissonnais, partie intégrante de son identité culturelle et politique, et d'en révéler les éléments les plus menacés, pour aboutir à des premières propositions d'actions de gestion et de valorisation.

L'ensemble contribuera à définir et à délimiter l'étendue et la nature du patrimoine naturel du Soissonnais.



Dessin : J. Chevallier

1.2.2. Méthode d'identification et d'évaluation du patrimoine naturel

Pour ce premier travail, le matériel d'étude est réduit aux éléments de connaissance du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie. Huit jours de prospections de terrain ont été cependant nécessaires afin de compléter les données et de préciser les secteurs les plus intéressants.

L'identification du patrimoine naturel repose sur une sélection d'espèces et d'habitats naturels, qui a été effectuée en utilisant différents outils d'évaluation jugés pertinents comme les critères de rareté, les listes de protection légale ou les critères d'appartenance à des inventaires.

Cette méthode a notamment été utilisée pour l'élaboration d'un observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles de France (R.N.F. 1998) et du tableau de bord du patrimoine biologique des sites d'interventions du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (C.S.N.P. 1999).

Pour la caractérisation du territoire et de son patrimoine naturel, la méthode comparative a été privilégiée.

Sur la base des données de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, les éléments connus du patrimoine naturel du Soissonnais sont comparés aux éléments naturels de l'Aisne et de la Picardie. Il convient de préciser qu'une quarantaine de Z.N.I.E.F.F. ont été répertoriées sur le territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne. Le taux de couverture est moindre par rapport aux territoires de la Thiérache et du Grand Laonnois. Les Z.N.I.E.F.F. couvrent surtout le sud du territoire en petits sites éclatés, qui correspondent le plus souvent à des pelouses calcaires et qui témoignent de l'ancienne vocation pastorale des versants abrupts des vallées du Soissonnais. La forêt est également bien représentée dans ce territoire avec notamment le grand massif domanial de Retz.

2. Caractérisation du Territoire

Le territoire du Soissonnais - Vallée de l'Aisne est situé à l'est de la région Picardie, et occupe le centre du département de l'Aisne.

Le Soissonnais est constitué d'un complexe de plateaux profondément disséqués par l'Aisne et par ses affluents. Situé sur les marges des pays de la craie (Picardie et Champagne), il appartient déjà aux pays d'Ile-de-France et correspond au domaine des formations d'âge Tertiaire. Ces plateaux du Soissonnais correspondent à la plateforme structurale des calcaires du Lutétien et constituent un territoire de très grande originalité pour la région Picardie.

La vallée de l'Aisne, orientée est-ouest, constitue la colonne vertébrale du principal réseau hydrographique. A l'ouest, cette vallée partage les plateaux en deux régions d'égale importance, tandis qu'à l'est le cours de la Vesle introduit une subdivision : le plateau de Brenelle, au revêtement plus sableux.

Au nord, les plateaux sont bordés par la vallée de l'Ailette, affluent de l'Oise, également très encaissée, qui isole, dans l'angle nord-est, l'extrémité occidentale des collines du Laonnois.

Au sud, le territoire d'étude est limité par une série de petites buttes couronnées de terrains du Miocène plus récents disposés sur une ligne ouest-est, passant au nord de Villers-Cotterêts et de Fère-en-Tardenois.

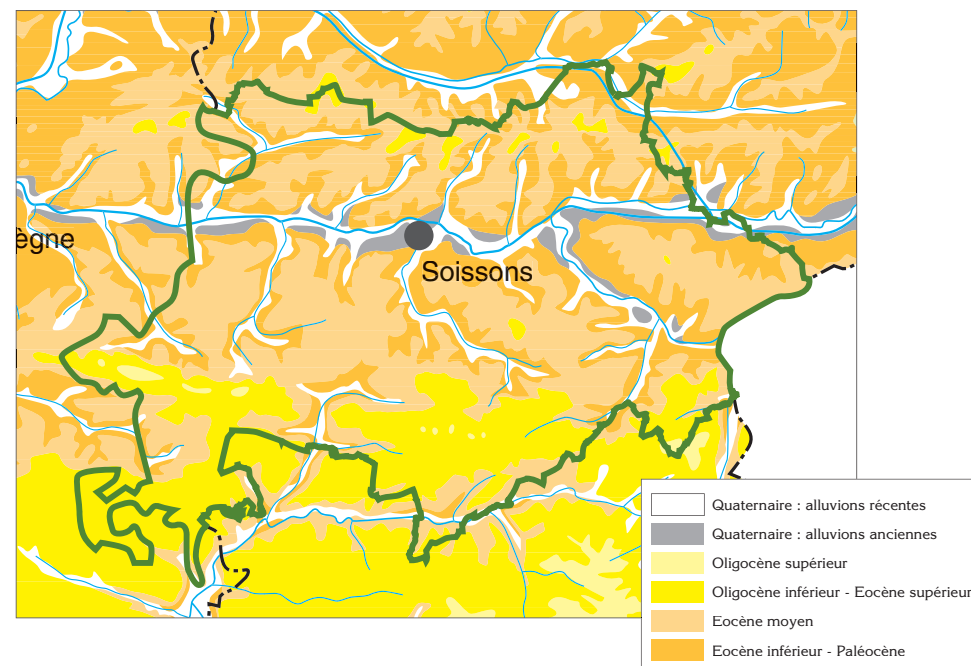
2.1. Caractères géographiques originaux du Soissonnais - Vallée de l'Aisne

Géologie : la zone d'étude est limitée au nord par la cuesta de l'Ile-de-France qui annonce un monde géologique plus récent et varié, celui du Bassin Parisien.

Du nord au sud, les couches géologiques se succèdent, des sables de Bracheux aux calcaires de Beauce, couronnant les buttes alignées suivant un axe passant au nord de Villers-Cotterêts et de Fère-en-Tardenois. L'ensemble de ces couches penche à la fois vers le sud et vers l'est, en relation avec l'organisation générale du Bassin Parisien.

À la base, se situe une épaisseur de 35 mètres environ de sables et de grès de Bracheux d'âge Thanétien. Les matériaux affleurent surtout dans la vallée de l'Ailette et, plus exceptionnellement, à la faveur d'excavations éventrant certains versants de la vallée de l'Aisne (Vénizel, Cuffies).

Carte géologique simplifiée du Soissonnais - Vallée de l'Aisne :



Au-dessus, se trouvent les argiles plastiques du Sparnacien. Elles servent d'assises aux fonds humides des vallées du Soissonnais. Généralement épaisses de 10 à 15 mètres, ces argiles sont de composition hétérogène. Cette formation est signalée sur le terrain par des niveaux de sources ou parfois par de petites tourbières perchées.

Viennent ensuite les sables de Cuise, qui affleurent sur tous les versants des plateaux. Au sommet, ils se présentent sans fossiles et ont donné lieu à une exploitation pour fabriquer des tuiles, des carreaux et des poteries. À Belleu, leur cimentation a permis la formation d'un excellent grès, qui a servi au pavage de la ville de Soissons. Les sables de Cuise sont en général surmontés par l'argile de Laon. Cette dernière constitue le plancher d'un aquifère qui alimente presque tous les cours d'eau de la zone d'étude. Cependant, cette argile n'affleure pas dans la région.

Le calcaire du Lutétien quant à lui est observable en tout point de la région où il forme l'ossature des plateaux du Soissonnais. Il peut atteindre 40 mètres d'épaisseur et l'assise supérieure est souvent masquée par des limons loessiques. Ce calcaire grossier est loin de se présenter comme une couche homogène et résistante car l'érosion l'a profondément disséqué. On peut distinguer deux formations :

- la couche du calcaire grossier supérieur composée de calcaire dur à Cérithes et de caillasses siliceuses. Elle gêne l'infiltration des eaux et retient en surface une humidité qui vaut aux plateaux soissonnais leur vocation betteravière ;
- la couche du calcaire grossier inférieur composée de Glauconie grossière et de calcaire à Nummulites. Ce calcaire, jaune clair, homogène, tendre mais durcissant à l'air, constitue un excellent matériau de construction. Il a donc été fortement exploité en certains endroits (Crouy, Septmonts). Les carrières à l'air libre et les galeries souterraines attaquent la base du calcaire grossier, y multipliant les « creuttes ». De nombreuses anciennes carrières sont réutilisées pour la culture des champignons.

Beaucoup moins représentées, d'autres formations apparaissent sur les buttes de Villers-Cotterêts au sud-ouest du territoire, à l'est, sur le plateau de Brenelle, ainsi qu'au sud, au niveau de buttes en limite du Tardenois (bois d'Housse) ; il s'agit :

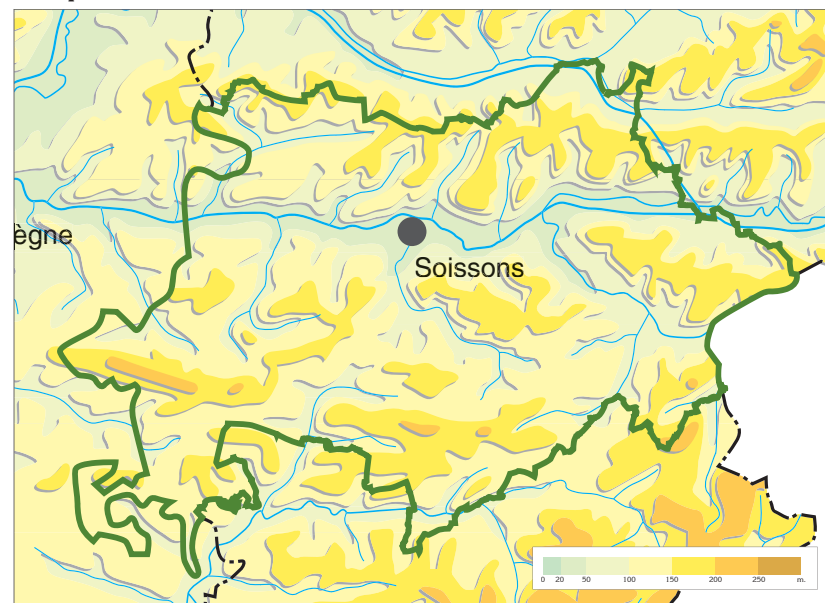
- des sables de Beauchamp ;
- du calcaire de Saint-Ouen, des marnes et des gypses, ainsi que de l'argile verte ;
- du calcaire de Brie, des sables de Fontainebleau et du calcaire de Beauce.

Relief :

Deux formes de relief caractérisent le Soissonnais : la surface des plateaux et le relief en creux des vallées.

La masse des plateaux, profondément divisée en blocs de plus en plus démantelés du sud vers le nord, peut être considérée comme une surface structurale dont les altitudes varient entre 130 et 210 mètres. Le travail d'érosion y a été accompli par un réseau hydrographique plus puissant que l'actuel, ce dont témoigne la large vallée de l'Aisne.

Carte simplifiée du relief du Soissonnais - Vallée de l'Aisne :



Les vallées prennent une importance exceptionnelle dans les pays du calcaire grossier. Il faut distinguer deux ordres de vallées : les grandes qui composent le réseau primaire et les petites qui composent le réseau hydrographique secondaire. Les grandes vallées (Ailette, Aisne, Vesle) traversent la plate-forme calcaire d'est en ouest. Elles frappent par leur largeur. Les plateaux sont également entaillés par les petites rivières soissonnaises (Crise, ru de Retz...) au point que ceux-ci prennent l'aspect général d'une feuille de fougère.

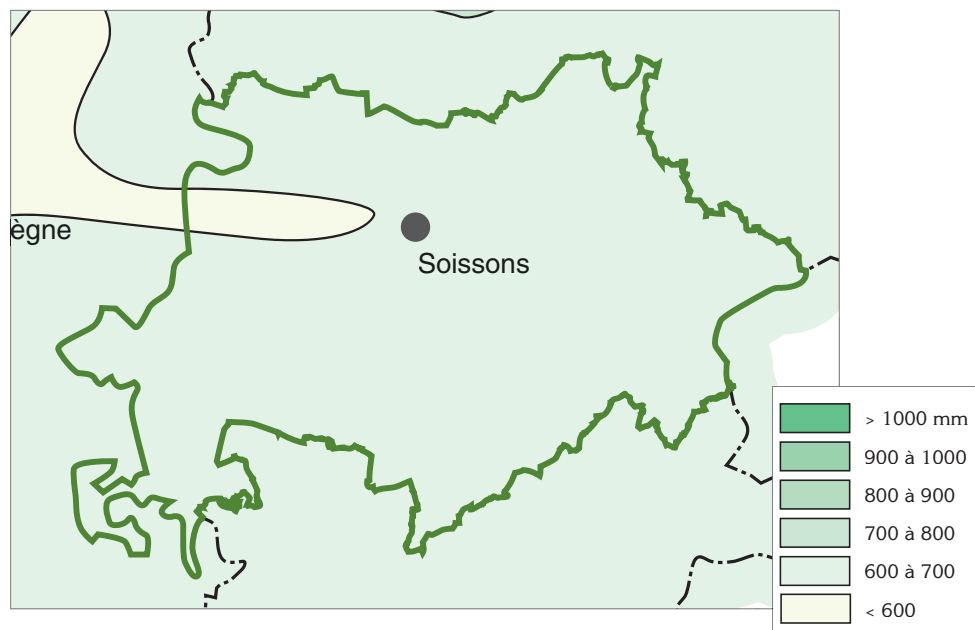
Ce type de vallée entaille sur toute son épaisseur la masse des matériaux de l'Eocène inférieur jusqu'à la base de l'argile plastique. Les corniches calcaires étroites, raides et trouées de nombreuses cavités, dominent un grand talus sableux fortement incliné se poursuivant par un faible glacis façonné dans l'argile et s'achevant sur un fond alluvial plat.

Climat :

Le Soissonnais, comme le département de l'Aisne appartient au climat atlantique humide et frais. Les vents dominants viennent de l'ouest et la température moyenne avoisine les 10°C.

Cependant le Soissonnais est une région un peu plus chaude que l'ouest de la Picardie. En effet, les sols calcaires et sableux se réchauffent plus vite que les sols lourds argileux, ce qui rattache cette région au climat du centre de la cuvette parisienne. Quelques zones sont plus froides et correspondent aux massifs forestiers (forêt de Retz).

Carte simplifiée des précipitations du Soissonnais - Vallée de l'Aisne :



Ce qui toutefois lui donne le plus de personnalité, c'est le relief et plus spécialement la succession de plateaux et de vallées. La différence de température entre la saison chaude et la saison froide est plus accusée au sein des vallées. C'est notamment le cas pour la vallée de l'Aisne.

Le régime des précipitations est quant à lui réglé par le système dérivant des dépressions venues de l'ouest. La hauteur d'eau moyenne annuelle sur le Soissonnais est comprise entre 600 et 700 mm (581 mm à Soissons). Une région accuse une sécheresse relative : la vallée de l'Aisne. La direction ouest-est de cette vallée en fait un couloir de circulation atmosphérique, alors que les reliefs aux alentours favorisent la chute des pluies.

La forte nébulosité et l'existence de nombreux plans d'eau (étangs, rivières) entraînent une assez grande fréquence des brouillards : 50 jours par an environ sur le plateau et 70 jours dans les vallées.

Toute cette région est donc sous influence océanique dominante avec des influences printanières semi-continentales.

Le caractère montagnard de la végétation s'exprime dans certain ravins boisés, ici à Brenelles.



Photo : J.-C. Hauguel

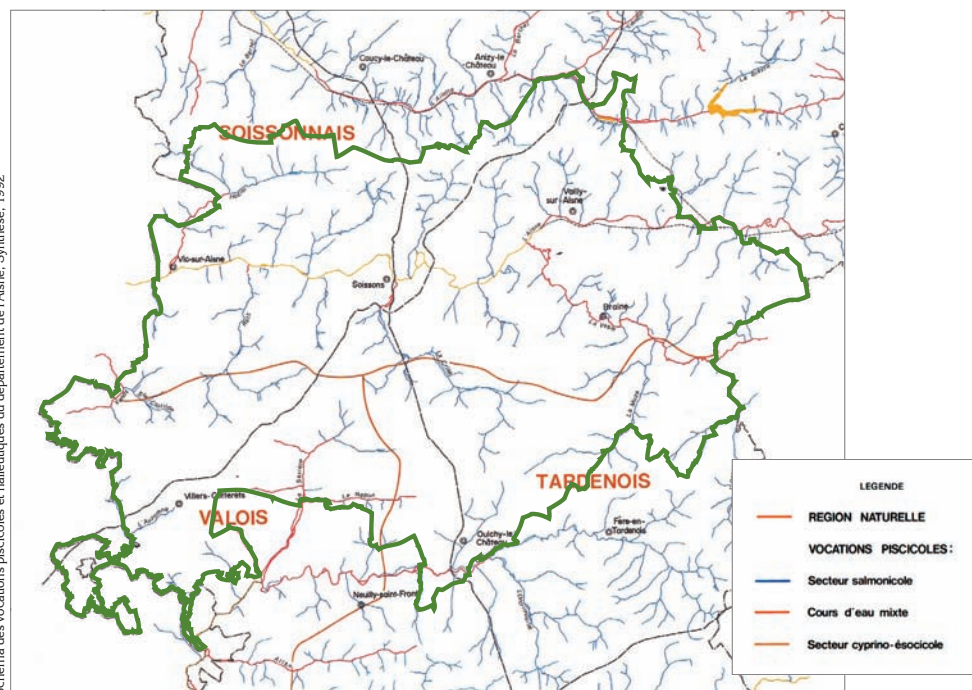
Réseau hydrographique :

Dans le Soissonnais, s'opposent plateaux du calcaire grossier et larges vallées, qui s'ordonnent selon deux axes :

- le réseau hydrographique majeur, orienté est-ouest (Ailette, Aisne, Vesle) : il est surtout représenté par la vallée de l'Aisne, encaissée de plus de 100 mètres (l'altitude du cours d'eau étant de 40 mètres) et dont la largeur peut atteindre 2500 mètres ;
- les vallées secondaires orientées nord-sud (Crise, ru de Retz...) : perpendiculaires au réseau hydrographique majeur, ces cours d'eau correspondent aux affluents de l'Aisne. Ils ont profondément érodé les plateaux de vallons humides, parfois marécageux, aux versants généralement boisés.

L'alimentation de ces cours d'eau est souvent complexe : nappes sous-jacentes de la craie du Secondaire, sources de pentes au niveau des sables de Cuise, peuvent contribuer à leur alimentation.

Carte du réseau hydrographique du Soissonnais - Vallée de l'Aisne :



L'ensemble du réseau fait partie du Bassin Seine-Normandie. Les grandes vallées abritent plutôt des rivières de plaines, aux régimes assez calmes et présentant une forte sédimentation. Par contre, les rus des vallées secondaires, du fait de fortes pentes et d'une température fraîche, offrent des eaux courantes favorables à l'installation d'un peuplement salmonicole.

Paysages :

Le Soissonnais peut se résumer à un paysage de plateaux entaillés par des vallées.

Les plateaux constituent le paysage typique du Soissonnais. Ils sont formés par une surface structurale de calcaire Lutétien sur lequel un limon fertile permet les grandes cultures de céréales. Ce qui saisit, c'est la nudité de l'espace : pas d'arbre, ni de village à l'exception de quelques grosses fermes isolées.

Les grandes vallées, comme celle de l'Aisne, ont été utilisées comme couloir de circulation où se placent les centres commerciaux et stratégiques (Soissons). Les voies de circulation les empruntent : chemin de fer, routes, voie navigable...

Les vallées secondaires quant à elles sont vivifiées par la présence de l'eau, des arbres et des villages, attirés par la ligne des sources. L'emploi de la pierre donne à ces villages à mi-pente ou au creux des vallons, une apparence de solidité et une richesse architecturale. Ces vallées conservent également sur leurs pentes sableuses de nombreux bois. Les cultures du plateau s'y retrouvent, mais sur les sols humides, ce sont les cultures maraîchères, les vergers et les prairies qui se sont développés.

3. Caractérisation du patrimoine naturel

Le cortège faunistique et floristique du territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne illustre et renforce les caractéristiques géographiques du territoire.

Ainsi parmi les habitats naturels, et les espèces remarquables régulièrement inventoriées sur les sites proposés pour le réseau Natura 2000 et dans les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, se retrouvent un lot d'éléments typiques du climat et de la diversité édaphique du Soissonnais et de la vallée de l'Aisne.

3.1. Espèces patrimoniales – raretés et menaces

Le bilan patrimonial par espèce est agencé par groupe taxonomique, des mammifères aux plantes.

Le niveau de connaissance et les listes de références sont différents d'un groupe taxonomique à un autre. Les oiseaux et les plantes supérieures sont les groupes taxonomiques les mieux connus. Le tableau ci-contre présente le nombre de taxons par groupe taxonomique utilisé comme référence pour établir ce premier bilan patrimonial.

Nombre de taxons d'intérêt patrimonial sur le Territoire du Soissonnais - Vallée de l'Aisne*	Groupe taxonomique	Nombre de taxons d'intérêt patrimonial en Picardie *	Nombre de taxons en Picardie
12	Mammifères	25	67
23	Oiseaux	86	281
5	Reptiles	5	11
5	Amphibiens	9	16
11	Poissons	18	42
4	Odonates	30	56
14	Lépidoptères	217	plusieurs milliers
191	Flore	743	environ 2000

* (connus à ce jour)

Mammifères :

Au moins 12 espèces de mammifères confèrent au territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne une valeur régionale.

Parmi les espèces inventoriées récemment, une espèce est considérée comme très rare en Picardie, il s'agit d'une chauve-souris : le Grand Rhinolophe. Sept autres espèces sont considérées comme rares : Le Chat forestier, la Martre et 5 espèces de chauves-souris : le Petit Rhinolophe, le Vespertilion de Natterer, le Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein et le Grand Murin.



Photo : © L. Arthur

Le Petit Rhinolophe, chauve-souris menacée en Europe, possède dans le soissonnais, une de ses plus belles population du nord de la France.

La qualité des territoires de chasse riches en insectes et l'existence d'un réseau important de cavités souterraines disponibles pour leur reproduction ou leur hibernation expliquent que le Soissonnais constitue avec le Laonnois un territoire majeur pour la conservation des populations de chauves-souris en Picardie. L'est de la zone d'étude concentre également une population importante de Petit Rhinolophe, qui est une espèce de chauve-souris en limite occidentale de répartition au niveau de l'Europe continentale.

Le Cerf élaphe, le Mulot à gorge jaune, le Muscardin et la Musaraigne aquatique sont assez rares en Picardie, mais assez communs dans le Soissonnais, voire abondants sur certains sites.

Au niveau national, les populations de Petit et de Grand Rhinolophe, de Vespertilion à oreilles échancrées, de Vespertilion de Bechstein et de Grand Murin ont été jugées vulnérables.

Au niveau mondial, les populations de Petit Rhinolophe, de Vespertilion à oreilles échancrées, et de Vespertilion de Bechstein sont aussi considérées

comme vulnérables. Tandis que, les populations de Grand Murin et de Muscardin sont jugées quasi-menacées.

Cinq espèces de chauves-souris (le Petit Rhinolophe, le Grand Rhinolophe, le Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein et le Grand Murin) figurent en annexe II et IV de la directive dite «Habitats, Faune, Flore» (directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992), et méritent dans ce cadre le développement de mesures de conservation.

Oiseaux :

Au moins 20 à 25 espèces d'oiseaux nicheuses régulières ou occasionnelles de haute valeur patrimoniale ont été inventoriées sur le territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne. Cela représente

*Le Torcol fourmilier niche
sur quelques coteaux
du soissonnais*



Photo : © J. Delpech - Colibri

environ 30 % du nombre de taxons déterminants pour la Picardie.

Plus précisément, se trouvent parmi ce lot d'espèces :

- 3 espèces très rares en Picardie :
 - . le Fuligule milouin,
 - . le Fuligule morillon,
 - . et le Torcol fourmilier,

La nidification récente du Fuligule morillon et du Torcol fourmilier mériterait d'être confirmée. Cependant, il a été constaté des estivages en gravières du Fuligule morillon dans la vallée de l'Aisne ; le Torcol fourmilier a été, quant à

lui signalé au niveau des coteaux de Rétheuil, Vivières et Mortefontaine ainsi que dans la vallée de la Muze.

Seul le Fuligule milouin semble nicher plus régulièrement en Soissonnais.



Photo : © A.M. Loubens - Colibri

*Le Fuligule
milouin niche
principalement
dans la vallée
de l'Aisne*

- 7 espèces rares en Picardie sont également dénombrées, il s'agit :
 - . du Butor étoilé,
 - . du Tadorne de Belon,
 - . de l'Autour des palombes,
 - . de l'Engoulevent d'Europe,
 - . de la Rousserolle turdoïde,
 - . du Grimpereau des bois,
 - . et de la Pie-grièche grise.

Le Butor étoilé est un ancien nicheur de la vallée de l'Aisne dont la reproduction n'a pas été observée depuis plusieurs années.

Le Tadorne de Belon et la Rousserolle turdoïde ne semblent nicher qu'occasionnellement dans le Soissonnais.

L'Autour des palombes a seulement été signalé dans la forêt de Retz ainsi qu'au niveau du massif forestier de Dôle / Bazoches, en limite du Tardenois.

En termes de menace, sont dénombrées :

- 21 espèces figurant à la liste rouge régionale,
- 12 espèces figurant à la liste rouge nationale,
- 10 espèces vulnérables ou en déclin au niveau européen,

Au niveau régional :

- deux espèces sont en danger : il s'agit du Butor étoilé, dont la présence reste à confirmer sur le territoire du Soissonnais, ainsi que la Pie-grièche grise.

- 6 espèces présentent des populations vulnérables :

- . le Vanneau huppé,
- . la Chevêche d'Athéna,
- . le Torcol fourmilier,
- . l'Engoulevent d'Europe,
- . le Rougequeue à front blanc,
- . et le Tarier des prés.

Le territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne n'abrite ainsi que 27 % des espèces en danger ou vulnérables en Picardie. Ce faible pourcentage, en comparaison de ceux de la Thiérache (50 %) ou du Laonnois (57 %), est encore à relativiser car de très nombreuses espèces ne sont plus présentes qu'en très faibles effectifs. C'est notamment le cas des espèces liées aux prairies humides, au bocage et aux vergers.

Aussi, les populations de Tarier des prés, de Pie-grièche écorcheur, de Pie-grièche grise, de Vanneau huppé, de Chouette chevêche, de Torcol fourmilier, de Fuligule morillon, d'Autour des palombes, d'Engoulevent d'Europe, de Tadorne de Belon et de Locustelle luscinioides sont relativement réduites.

Une partie du territoire, le massif forestier de Retz, a été identifiée comme Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux à l'échelle de l'Union Européenne.

Au moins 8 espèces d'oiseaux nicheuses inventoriées sur le territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne figurent à l'Annexe I de la directive dite «Oiseaux» (directive européenne n° 79/409 du 6 avril 1979) :

- . le Butor étoilé,
- . la Bondrée apivore,
- . le Busard des roseaux,
- . le Busard Saint-Martin,
- . l'Engoulevent d'Europe,
- . le Pic noir,
- . le Pic mar,
- . et la Pie-grièche écorcheur.

Reptiles :

Les cinq espèces déterminantes pour la Picardie ont été répertoriées sur ce territoire. L'une d'elles est très rare en Picardie : le Lézard vert. Les quatre autres espèces sont considérées comme rares, il s'agit du Lézard des souches, du Lézard des murailles, de la Coronelle lisse et de la Vipère péliade.

À l'exception du Lézard des souches, les populations de ces reptiles sont à surveiller au niveau national. Le Lézard des souches, le Lézard vert, le Lézard des murailles et la Coronelle lisse figurent en annexe IV de la directive Européenne «Habitats, Faune Flore».

La présence de ces reptiles sur le territoire est sans nul doute liée à la connotation méridionale du climat, favorable au développement de ce groupe taxonomique.



La Coronelle lisse se rencontre sur les côtes les plus chauds du soissonnais.

Amphibiens :

Parmi les amphibiens, 5 espèces d'intérêt patrimonial, soit environ 55 % des espèces déterminantes en Picardie, ont été recensées sur le territoire du Soissonnais – Vallée de l'aisne :

- une espèce rare, la Rainette verte,
- trois espèces assez rares, le Triton ponctué, l'Alyte accoucheur et la Grenouille agile,
- une espèce peu commune : le Triton alpestre.

Les niveaux de rareté concernent la région Picardie.

Parmi ces espèces, deux présentent des populations vulnérables au niveau national : la Rainette verte et le Triton alpestre.

La Rainette verte, la Grenouille agile et l'Alyte accoucheur figurent à l'annexe IV de la directive «Habitats, Faune, Flore».

Mares et prairies humides expliquent la présence des espèces citées en référence.



Photo : J.-C. Hauguel

La Grenouille agile fréquente les prairies et certains massifs forestiers

Poissons :

Parmi les poissons, 11 espèces d'intérêt patrimonial, sur les 18 espèces déterminantes en Picardie, ont été recensées sur le territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne.

La Loche des rivières

Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France, 1991



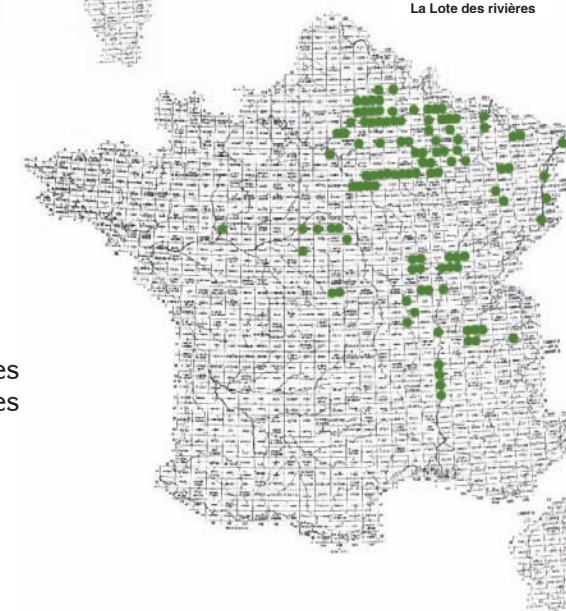
La loche des rivières a une distribution limitée au quart nord-est de la France. Les rivières du soissonnais sont donc particulièrement importantes pour sa préservation

La Lote des rivières

La Lote des rivières est en régression en France du fait de l'eutrophisation des eaux.

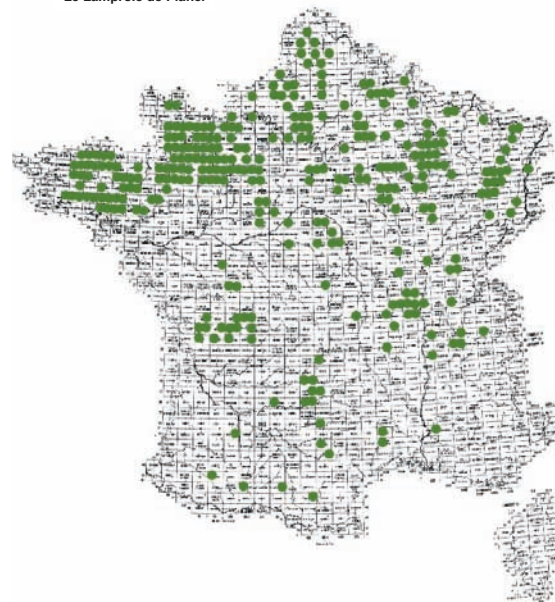
Les populations de 5 de ces espèces sont jugées vulnérables au niveau national :

- le Brochet,
- la Bouvière,
- la Loche de rivière,
- l'Anguille,
- et la Lote de rivière.



Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France, 1991

Le Lamproie de Planer



Atlas préliminaire des poissons d'eau douce de France, 1991

Six espèces également bénéficient d'une protection réglementaire au niveau national :

- la Lamproie de Planer
- la Truite de rivière,
- le Brochet,
- la Vandoise,
- la Bouvière,
- et la Loche de rivière.

Cinq espèces sont citées en annexe de la directive Européenne dite «Habitats, Faune, Flore», et méritent la prise de mesure de conservation au niveau européen :

- la Lamproie de Planer
- le Barbeau fluviatile,
- la Bouvière,
- la Loche de rivière,
- et le Chabot.

Au niveau mondial, les populations de la Lamproie de Planer sont quasi-menacées. A ce titre, l'espèce figure à la liste rouge mondiale des espèces menacées.

La conservation de petites rivières et de ruisseaux aux eaux rapides et bien oxygénées (rhitron) explique cette richesse piscicole.

Odonates :

Le nombre d'espèces d'Odonates remarquables du Soissonnais – Vallée de l'Aisne est probablement sous-estimé. Quatre espèces sont d'ores et déjà connues.

Plus précisément, une espèce est très rare en Picardie : l'Orthétrum brun, dont les larves se développent dans les eaux stagnantes ou faiblement courantes, bien ensoleillées.

Deux espèces sont rares en Picardie :

- l'Agrion délicat,
- et le Cordulégastre annelé, dont la présence caractérise les zones de sources et les ruisseaux du Soissonnais.

L'autre espèce, assez rare, est le Caloptéryx vierge, qui semblerait être un bon indicateur de la qualité des cours d'eau.

Ainsi, la présence de nombreux ruisseaux, dont certains subissent un climat montagnard pourrait être propice à une grande diversité d'espèces d'Odonates remarquables.

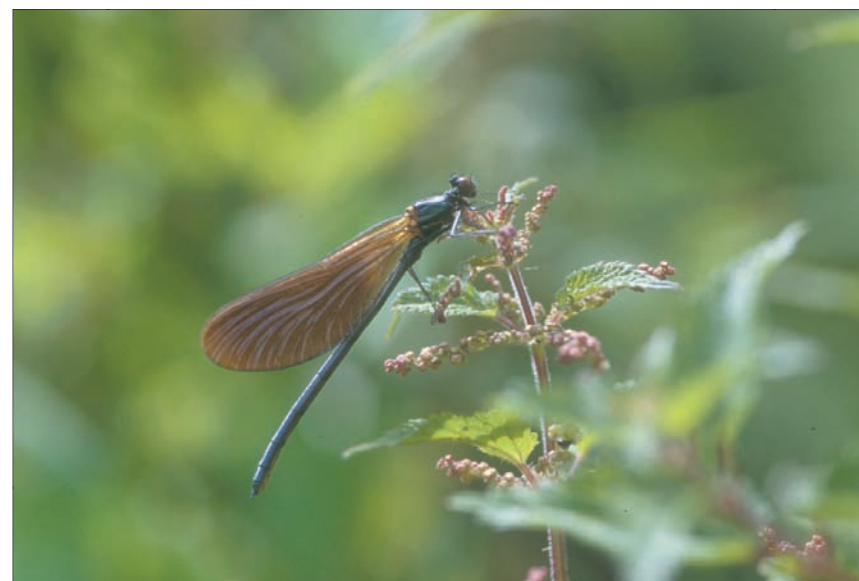


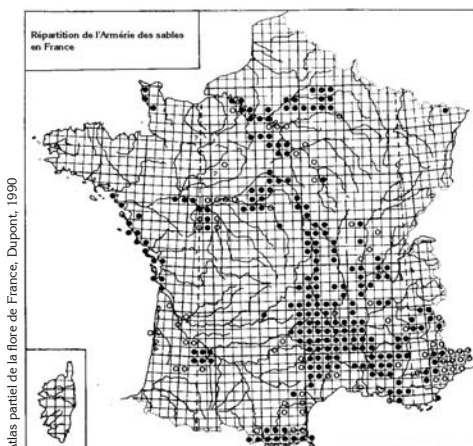
Photo : J.-L. Hercent

Le Caloptéryx vierge se rencontre dans les cours d'eau de faible profondeur aux eaux de bonne qualité.

Flore :

La Flore remarquable du territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne compte au moins 191 espèces, soit plus du quart de la flore remarquable de Picardie (26 %).

Parmi ces espèces, 29 bénéficient d'une protection réglementaire et 5 d'une réglementation sur les cueillettes.



Parmi les 29 espèces de plantes protégées par la loi,

- 12 espèces sont directement liées aux pelouses et aux pré-bois calcicoles :

. la Phalangère rameuse et l'Ophrys araignée signalent les pelouses très rases bien structurées,

. l'Armérie des sables et le Polygala chevelu ne se retrouvent que sur des pelouses sablo-calcaires où ils peuvent abonder localement,

. le Botriochloa pied-de-poule, le Fumana couché et la Bugrane naine caractérisent les affinités méridionales des pelouses du Soissonnais,

Le Fumana couché est en limite nord de son aire de répartition dans le soissonnais



. la Germandrée des montagnes est une espèce thermophile de climat sub-montagnard,

. la Parnassie des marais subsiste de préférence sur les pelouses marneuses,

. la Gentiane croisettes, l'Inule à feuilles de saule et le Limodore à feuilles avortées, se rencontrent en lisières des chênaies pubescentes et des fourrés pionniers implantés sur des coteaux ensoleillés.

- 12 espèces sont liées aux zones humides de diverses natures :

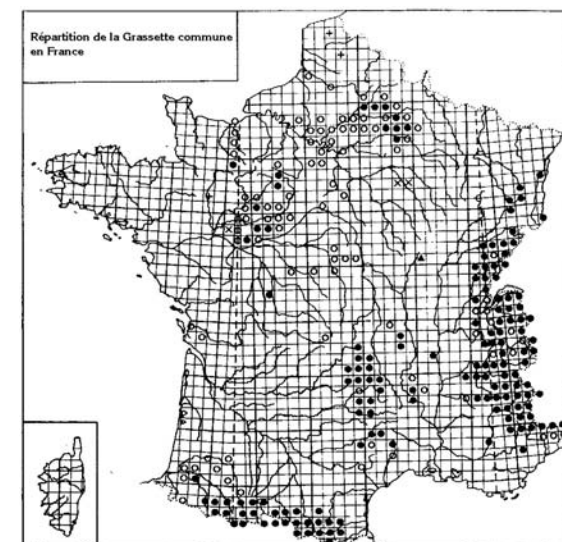
. l'Aconit du Portugal est une espèce montagnarde des prairies hautes et humides,

. le Potamot coloré et l'Utriculaire commune se développent dans les eaux claires peu profondes des tourbières alcalines riches en bases,

. l'Orchis ignoré et la Parnassie des marais se rencontrent dans les prairies tourbeuses encore pâturées, où peuvent aussi se trouver, le Mouron délicat, la Grassette commune, petite espèce carnivore circumboréale et montagnarde, ou bien encore la Linaigrette à feuilles larges,

. dans les moliniaies tourbeuses ou landicoles, se retrouvent la Gentiane pneumonanthe, qui se développe aussi bien sur sol basique qu'acide, ainsi que l'Inule à feuilles de saule, qui est une espèce plus continentale,

. le Ményanthe trèfle-d'eau affectionnent les milieux tourbeux les plus inondables,



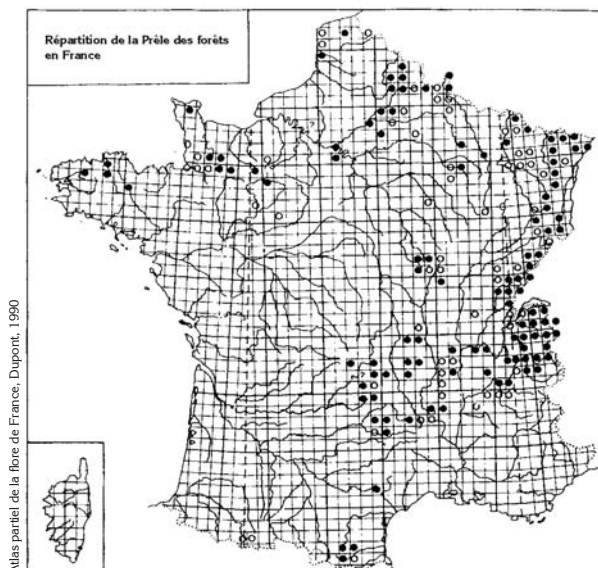
. le Seneçon à feuilles spatulées, exceptionnel en Picardie est présent au niveau des marais et des étangs de la vallée de la Muze.

Le Seneçon à feuilles spatulées n'est plus présent que dans le marais de Branges



Photo : J.-C. Hauguel

- 7 espèces sont liées au milieu forestier :



. la Prêle des forêts ponctue les layons forestiers humides des grandes forêts,

. le Gaillet des rochers est une espèce des landes et des forêts claires sur sols acides,

. l'Osmonde royale caractérisent les franges de forêts tourbeuses,

. le Cynoglosse diaphane est une espèce très rare, calcicole, nitrophile et semi-héliophile, qui ne subsiste que dans quelques vallons forestiers des grandes forêts du département,

. la Prêle d'hiver est une plante vivace mésophile dont quelques rares populations numériquement importantes existent dans les grands vallons boisés du Soissonnais,

. le Gymnocarpion du chêne caractérise les bois humides,



Le Gymnocarpion du chêne n'est encore présent qu'en forêt de Retz.

Photo : J.-C. Hauguel

. la Pyrole à feuilles rondes est une plante calcicole qui affectionne les bois sur sols frais à humides.

Parmi les 191 espèces remarquables identifiées, sont dénombrées :

- en termes de rareté en Picardie :

- . 19 espèces exceptionnelles,
- . 33 espèces très rares,
- . 51 espèces rares,
- . et 73 espèces assez rares.

- en termes de menaces en Picardie :

- . 12 espèces sont gravement menacées d'extinction,
- . 26 espèces sont menacées d'extinction,
- . 35 espèces présentent des populations vulnérables.

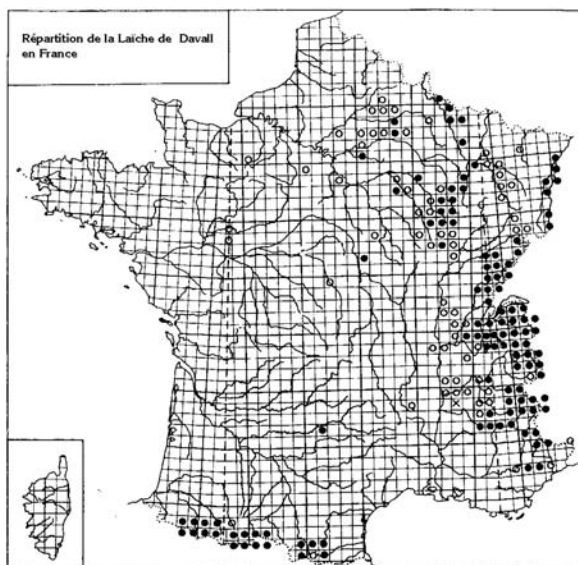
Ainsi la Laïche des bruyères, la Laïche de Davall, le Petit-cytise couché, la Linaigrette à feuilles larges, la Gentiane pneumonanthe, le Gymnocarpion du calcaire, l'Orobanche améthyste, l'Orobanche pourpre et la Grassette commune sont gravement menacés de disparition.

La Laïche de Davall, en limite orientale d'aire de répartition, n'existe plus en Picardie que dans le Soissonnais.

L'Anémone fausse-renoncule, le Botriochloa pied-de-poule, la Gentiane croisettes, l'Aconit du Portugal, l'Epipactis à petites feuilles, la Prêle des forêts, la Grassette commune, le Gymnocarpion du chêne, la Linaigrette à feuilles larges, le Sénéçon à feuilles spatulées, le Petit-cytise couché et le Gymnocarpion du calcaire présentent des populations relictuelles en Picardie.

Ces espèces méritent à ce titre la mise en place de plan spécifique de conservation.

De plus, le territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne abrite les plus belles populations picardes d'Armérie des sables, de Botriochloa pied-de-poule, de Cardamine impatiente, de Parnassie des marais, de Grassette commune, de Prêle d'hiver et de Gymnocarpion du calcaire.



Autres groupes taxonomiques :

L'utilisation des autres groupes taxonomiques pour l'établissement d'un bilan patrimonial demeure délicate étant donné l'état actuel des connaissances sur ceux-ci et la difficulté de trouver des éléments de référence ou de comparaison.

Cependant quelques données existent :

- Concernant les Lépidoptères, au moins 14 espèces déterminantes pour les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ont été inventoriées sur le territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne. Parmi ces espèces inféodées aux coteaux calcaires, certaines sont remarquables pour la région ; c'est notamment le cas de :

- . la Petite violette,
- . la Mélitée orangée,
- . la Mélitée des Digitalis,
- . et le Mercure.

La Mélitée orangée est présente sur certains coteaux comme ici à Crouy.



- Concernant les orthoptères, au moins 8 espèces déterminantes ont été identifiées. La fréquence du Grillon d'Italie, du Dectique verrucivore, du Gomphocère tacheté, du Criquet rouge-queue, du Criquet des pins et de la Decticelle chagrinée caractérise les peuplements des coteaux du Soissonnais. Dans ce

cortège, les influences méridionales et continentales sont également illustrées.



Photo : J.-L. Hecent

*La Decticelle
des Bruyères
fréquente
les côteaux
calcaires*

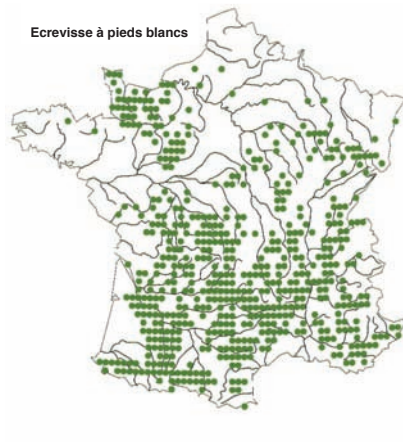
- Concernant les crustacés et les insectes aquatiques, le calcul d'indices biotiques généraux et quelques prospections complémentaires ont démontré la diversité des cortèges faunistiques des cours d'eau du Soissonnais. Il est probable que l'Ecrevisse à pattes rouges trouve encore des lieux de reproduction dans les rus de Retz et de Saint-Pierre-Aigle. Il en est de même pour l'Ecrevisse à pieds blancs au niveau du cours de la Crise.

Répartitin de l'écrevisse en France

Ecrevisse à pattes rouges



Ecrevisse à pieds blancs



- Concernant les mousses (bryophytes), peu de données bibliographiques existent sur le Soissonnais. Cependant, quelques données ont pu être collectées et montrent la présence d'un patrimoine bryologique qui renforce l'intérêt des coteaux calcaires.

Ainsi, deux petites espèces rares des rochers calcaires, *Leptobarbula berica* et *Southbya nigrella*, sont présentes notamment à Vézaponin.

Les pelouses acides de Cramaille abritent une belle station de *Racomitrium elongatum*, autre mousse rare dans le nord de la France.

Enfin, *Nowellia curvifolia*, hépatique des bois pourrissant et *Ptilidium pulcherrimum*, hépatique des blocs de grès, sont deux espèces de répartition montagnarde, présentes dans certains ravins et pentes exposées au nord.

Ptilidium pulcherrimum
(ici une feuille vue au
microscope) est une
hépatique montagnarde
que l'on rencontre en
forêt de Retz.

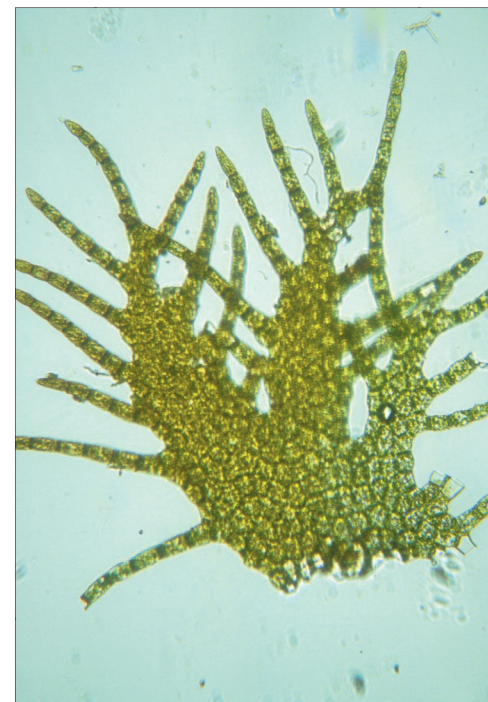


Photo : J.-C. Hauguel

3.2. Habitats naturels et espèces

Un habitat naturel ou semi-naturel est caractérisé par la présence de cortèges d'espèces végétales et animales typiques des conditions écologiques, géographiques et socio-économiques agissant sur cet habitat.

La mise en œuvre sur le terrain de mesures de valorisation et de gestion des éléments du patrimoine naturel dépasse le plus souvent la gestion des populations d'espèces pour aborder la gestion de milieu naturel, de sites et de territoire, supports de la biodiversité.

Conservation de la biodiversité et gestion de l'espace sont donc intimement liées ; elles ont une histoire commune associée à l'évolution des modes d'exploitation et de valorisation des territoires.

Parmi ces 21 types d'habitats naturels, sont dénombrés :

À l'occasion de l'inventaire préalable des sites proposés pour le réseau Natura 2000, réseau de sites naturels européens destiné à la conservation de la biodiversité, près de 21 types d'habitats naturels à préserver en Europe ont été inventoriés sur le territoire du Soissonnais.

- 7 types d'habitats forestiers,
- 9 types d'habitats de pelouses calcicoles et de lisières associées,
- 2 types d'habitats de landes et de pelouses acidiphiles associées,
- 2 types d'habitats de tourbière,
- et les cours d'eau.

Chacun de ces types d'habitats est présenté dans les pages qui suivent. Les éléments les plus typiques du patrimoine naturel qui lui sont liés sont mis en exergue. Dans tous les cas, cette présentation ne peut être qu'une première approche et ne se veut pas exhaustive.

3.2.1. Les forêts du Soissonnais

Dans le Soissonnais, deux grands ensembles sont à distinguer du point de vue des milieux forestiers : au nord, une région de plateaux et de vallons a été modelée dans les calcaires du Lutétien et les sables du Cuisien et, au sud, où affleurent les sables Auversien et les calcaires de Saint-Ouen, se développe un relief bien plus doux.

Au nord, les plateaux du Soissonnais, voués à la culture intensive, n'offrent pas de grandes surfaces boisées. Les boisements sont principalement situés sur les versants abrupts et dans les ravins. Le Bois Morin et le Bois l'Evêque comptent parmi les rares exemples de bois sur faible pente. La principale formation boisée située dans la partie supérieure des versants est la hêtraie calcicole où se trouvent sporadiquement quelques plantes remarquables comme le Limodore à feuilles avortées ou la Goodyère rampante, lorsque ces boisements ont été remplacés par des plantations de résineux. Au contact des pelouses calcicoles, la chênaie thermophile à Chêne pubescent existe encore çà-et-là de manière relictuelle.

Le Polystique à aiguillon affectionne les boisements de ravins comme ici à Billy-sur-Aisne



Photo : J.-C. Hauguel

Les parties inférieures des versants sont le domaine de la chênaie-hêtraie à Jacinthe des bois. Les boisements les plus remarquables de ce territoire sont sans conteste les forêts de ravins, notamment lorsque les ouvertures de ces ravins sont orientées au nord. C'est le cas par exemple des ravins situés sur les communes de Longueval-Barbonval, de Serval et de Glennes où les frênaies-éablières abritent de belles populations de fougères tels que le Scolopendre et

le Polystic à aiguillons. Cette dernière d'affinité médio-européenne, se trouve proche de la limite occidentale de son aire de répartition.

Les fonds de vallées ont, la plupart du temps, été plantés en peupliers ou exploités dans le cadre d'extraction de granulats. Cependant, quelques boisements relictuels d'aulnes existent encore, notamment en vallée de la Crise et en vallée de la Muze. Ces boisements accueillent assez régulièrement le Cerisier à grappes, dont la floraison abondante colore les sous-bois au printemps. Ponctuellement la Prêle d'hiver, plante protégée et menacée de disparition en Picardie, étend quelques unes de ses plus belles populations de l'Aisne.

Au sud du territoire d'étude, les collines sableuses du Tardenois et la crête de la forêt de Retz, couronnée par les marnes et les gypses, offrent des conditions édaphiques favorables à l'expression de types d'habitats forestiers originaux.

La Hêtraie à houx d'affinité atlantique est présente en forêt de Retz.



Photo : J.-C. Hauguel

Les sables acides sont occupés par la Chênaie acidiphile à Maianthemum à deux feuilles et à Muguet, notamment dans le Bois d'Housse et en Forêt de Retz où le Hêtre peut enrichir les peuplements. S'y retrouvent également quelques plantes remarquables telles que la Pyrole à feuilles rondes, le Gymnocarpion du chêne et la Prêle des montagnes, indiquant des affinités montagnardes marquées. La présence ponctuelle de chaos de grès favorise l'expression d'une flore de mousses et de lichens variée et participe ainsi à la diversité biologique de ces deux forêts.

Lorsque les sols deviennent plus riches et un peu moins acides, et dans des conditions de pluviosité plus importante, conditions réunies sur la crête de la forêt de Retz, le Hêtre devient dominant et participe à la formation de plusieurs types d'habitats naturels. La hêtraie à Asperule odorante se développe sur les

humus doux faiblement acides alors que la hêtraie à Orge d'Europe préfère les sols enrichis en calcaire.

Les ravins les plus encaissés orientés au nord, et donc plus froids et plus humides, sont le domaine de la forêt à Erable sycomore et à Tilleul à petites feuilles.

Enfin, à la faveur de sources de pentes, des écoulements déterminent la présence de la frênaie à Laïche espacée.

3.2.2. Les pelouses calcicoles : un réseau original à préserver

L'abandon du pâturage des pelouses calcicoles (savart ou larris) a entraîné, depuis le début du XX^{ème} siècle, leur diminution. Malgré cela, de nombreuses pelouses occupent encore les versants des plateaux du Soissonnais. En dépit de surfaces relativement faibles, ces pelouses abritent encore de nombreux habitats naturels remarquables. Ce sont ces pelouses qui recèlent aujourd'hui l'essentiel du patrimoine naturel remarquable du Soissonnais, notamment des insectes et de la flore.



Les pelouses calcicoles, ici celle de Crouy, abritent une forte biodiversité dans le soissonnais.

Photo : J.-C. Hauguel / CSNP

Les habitats naturels présents sur les pelouses se déclinent principalement en fonction de la nature physique des roches en place. Il est ainsi possible de distinguer :

- des pelouses rases pionnières sur calcaires durs du Lutétien,
- des pelouses rases sur rendzine supportées par les caillasses du Lutétien, souvent accompagnées d'un voile de Genévrier, témoin des anciennes pratiques de pâturage,
- des pelouses peu végétalisées sur sables du Cuisien.



Les écorchures sur calcaire lutétien accueillent un cortège de plante de grand intérêt patrimonial.

Photo : J.-C. Hauguel

Par ailleurs, le contexte biogéographique particulier du département de l'Aisne, situé aux confins des domaines atlantiques et continentaux, implique le passage de pelouses à caractère atlantique vers des végétations liées à des influences médio-européennes, à l'est, avec notamment la présence de l'Hélianthème obscur à Ostel.

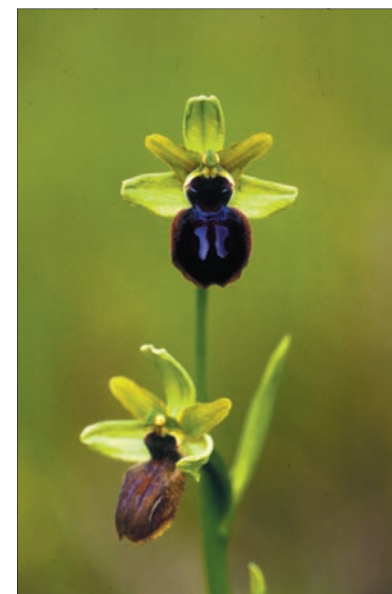
Les sables calcaires du Cuisien accueillent une diversité remarquable de plantes avec par exemple l'Armoise champêtre, la Véronique en épis et la Silène à oreillettes, espèces exceptionnelles et menacées de disparition en Picardie et l'Armérie des sables, protégées par la loi. Ces pelouses sur sables, éléments très originaux du patrimoine, constituent un des milieux naturels présents dans le Soissonnais parmi les plus menacés des plaines du nord de la France.

Les affleurements de calcaires du Lutétien et de Saint-Ouen permettent à des plantes des milieux secs et chauds, tels que le Fumana couché, la Germandrée des montagnes et le Petit Cytise, de s'épanouir.

L'ensemble des sites n'abrite que marginalement les habitats naturels liés aux affleurements et aux sols sableux, les pelouses étant situées principalement sur des rendzines (sols peu structurés sur calcaire). Le patrimoine naturel de ces différentes pelouses est constitué par un cortège de plantes et d'animaux commun à tous ces sites. On pourra par exemple citer la Phalangère rameuse qui peut former des populations denses, comme à Aizy-Jouy, l'Ophrys araignée, l'Orobanche améthyste, notamment en vallée de la Muze, et la Véronique de Scherrer à Ostel et à La Perrière.

Le Léopard vert, le Léopard agile et la Coronelle lisse sont les reptiles les plus remarquables présents sur les coteaux. Enfin, ces coteaux du Soissonnais sont parmi les derniers refuges de nombreux insectes et nomment de papillons tels que le Mercure à Buzancy et la Mélitée orangée à La Perrière.

L'intérêt des coteaux calcaires du Soissonnais doit donc être appréhendé comme un réseau fonctionnant encore relativement bien. Mais, la dégradation d'un petit nombre de ces coteaux peut s'avérer très dommageable à l'ensemble des pelouses, notamment du point de vue de leur faune.



L'Ophrys araignée, orchidée protégée par la loi, est bien représentée sur les coteaux du soissonnais.



Photo : J.-C. Hauguel

Le Léopard vert fréquente quelques coteaux calcaires notamment celui d'Ostel

3.2.3. Les landes et pelouses acidiphiles associées : des milieux relictuels du sud du territoire

Les landes et les pelouses acidiphiles constituent des complexes de végétations basses développées sur les sols sableux situés au sud du Soissonnais, en limite du Tardenois. Bien que réduits à quelques sites, c'est-à-dire principalement la côte de Cramoiselle à Cramaille et le Bois de la Baillette à Oulchy-la-Ville, ces milieux naturels abritent un patrimoine original qui renforce l'identité du territoire.



Photo : J.-C. Hauguel

La pelouse de Cramoiselle constitue un milieu original à la flore très spécialisée.

Ainsi, la Téesdalie à tige nue, le Corynéphore blanchâtre, la Mibore naine et la Cotonnière naine, plantes rares et menacées typiques des sables mobiles ne sont connues que sur la côte de Cramoiselle où elles constituent encore de belles populations.

Les lambeaux de landes présents sur la côte de Cramoiselle et dans le bois de la Baillette témoignent des anciennes pratiques pastorales sur ces milieux arides et acides. Il s'agit des ultimes vestiges de ces milieux naturels pour le sud du Soissonnais. La préservation de la côte de Cramoiselle est aujourd'hui prioritaire puisqu'elle constitue un des sites du nord de la France où ces pelouses sur sables acides s'expriment le mieux.

3.2.4. Les tourbières de la vallée de la Muze

Rares à inexistantes dans le Soissonnais, les tourbières sont encore bien représentées dans la Vallée de la Muze, notamment dans le marais de Branges. Les layons fauchés à des fins cynégétiques sont le lieu d'expression de bas-marais de répartition continentale à montagnarde, unique pour le nord de la France. Ces bas-marais constituent un refuge pour de nombreuses plantes menacées des milieux humides. Parmi celle-ci, la Laïche de Davall et la Grassette commune présentent leurs dernières populations connues de Picardie. D'autres plantes exceptionnelles tels que la Gentiane pneumonanthe, le Ményanthe Tréfle d'eau, l'Utriculaire vulgaire et le Séneçon à feuilles spatulées trouvent ici un de leurs derniers refuges.

La Gentiane pneumonanthe n'est présente, dans le soissonnais, que dans le marais de Branges.

Ces marais abritent également une faune particulière avec notamment le Cordulégastre annelé, l'Orthetrum brun et l'Agrion délicat, libellules rares en Picardie, mais aussi le Busard des roseaux qui niche dans les roselières et les groupements à Cladion marisque.

Le marais de Branges constitue un élément très original du patrimoine naturel du Soissonnais, et l'ensemble de la vallée de la Muze constitue un véritable joyau naturel.

Dans le sud-est du territoire il existe deux autres marais qui sont les vestiges du complexe des marais du Valois. Il s'agit du Marais de Montchevillon installé sur de la tourbe de la vallée de l'Ourcq et du marais de Longpont, installé sur

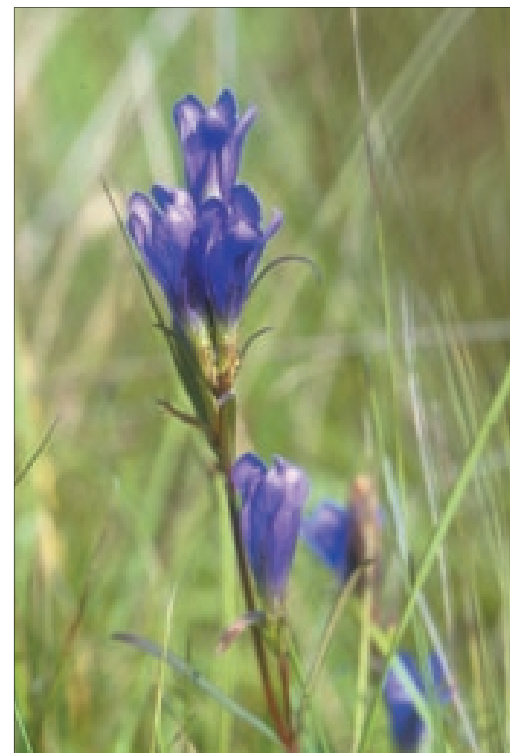


Photo : J.-L. Hercent

des alluvions quaternaires de la vallée de la Savière, en amont de sa confluence avec l'Ourcq. Ces marais sont désormais très asséchés et les mégaphorbiaies forment l'essentiel des groupements végétaux ouverts. Les parties non entretenues évoluent vers un boisement à base de saules ou de bouleaux.

Site autrefois exceptionnel, le marais de Montchevillon a d'ores et déjà perdu une grande partie de sa flore remarquable comme en atteste la disparition du Liparis de Loesel, de la Linaigrette grêle, de la Linaigrette à larges feuilles et de la Laïche des boursiers.



Photo : J.-C. Hauguel

Le marais de Branges abrite une forte diversité d'espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial.

3.2.5. Les cours d'eau et les milieux aquatiques

Les vallées de l'Aisne et de ses affluents concentrent des milieux aquatiques encore préservés et caractéristiques du Soissonnais, même si le cours de la rivière Aisne, à l'aval de Celles-sur-Aisne, est canalisé.

L'alternance des zones de l'hyporhithon (eaux rapides et érosives) et des zones du potamon (eaux lentes et zone de dépôt) est une caractéristique de la rivière Aisne. Ce type d'alternance, correspondant au cours moyen des rivières de plaines, est relativement rare en Picardie et tend de façon générale à «être domestiqué» dans de nombreuses régions de l'Europe occidentale.

Les milieux naturels du lit mineur sont encore relativement diversifiés. Ceci est à l'origine d'une assez grande diversité piscicole et floristique de la rivière et de ses berges. Ainsi, on note la présence d'un peuplement piscicole diversifié dont les espèces les plus remarquables à l'échelle de la Picardie sont : l'Anguille, le Barbeau fluviatile, le Chabot, la Lote de rivière, la Vannoise, le Brochet et la Bouvière.

Le substrat du fond de la rivière constitué de graviers et de sables fins d'origine fluviale, offre nombre d'habitats potentiels pour les macro-invertébrés aquatiques.

Au niveau de la flore, plusieurs milieux naturels possèdent un nombre important d'espèces rares ou en déclin en Picardie :

- les herbiers aquatiques à Renoncule flottante : milieu devenu très rare en Picardie et qui tend à régresser dans de nombreux secteurs de la moitié nord de la France ;



Photo : J.-C. Hauguel

Les cours d'eau du soissonnais, ici le Ru de St Pierre Aigle, bénéficient d'une certaine naturalité qui en fait un refuge pour de nombreuses espèces de poissons et de crustacés

- . les roselières du bords des eaux à Sagittaire flèche-d'eau et à Scirpe de Tabernaemontanus ;
- . les prairies alluviales humides à Samole de Valerandus, à Silaüs des prés, à Cuscute d'Europe et à Guimauve officinale ;
- . les fossés à Oenanthe fistuleuse et à Berle à larges feuilles.



La Cuscute d'Europe parasite les plantes qui poussent sur les rives de l'Aisne.

Les rives et les prairies humides sont fréquentées par quelques espèces d'oiseaux rares, en déclin ou localisées en Picardie : la Pie-grièche écorcheur, la Locustelle tachetée et l'Hirondelle de rivage.

Qu'ils soient de direction nord-sud (ru de Fouquerolles et ru de Vaurezis) ou sud-nord (Crise, ru de Retz et ru du Bourbout), les affluents de l'Aisne s'inscrivent quant à eux dans des vallées encaissées typiques du Soissonnais, qui entaillent la dalle structurale lutétienne et la masse des sables du Cuisien. Les sources de ces différents affluents de l'Aisne se situent le plus souvent sur le rebord du plateau agricole du Soissonnais.

Les fortes pentes et la température fraîche des eaux de ces différents rus offrent des conditions favorables à l'installation d'un peuplement salmonicole. Le tri granulométrique présente un grand intérêt car il ménage de nombreuses zones susceptibles d'accueillir la Truite, témoin de la bonne qualité des eaux

lorsque sa présence est spontanée. On note également la présence du Chabot en forte biomasse.

La diversité des substrats et des courants au niveau des rus de Retz et de Saint-Pierre Aigle, et les zones de sources incrustantes calcaires typiques du Soissonnais au niveau de la Crise offrent des milieux de vie à des invertébrés remarquables, et notamment à deux espèces d'écrevisses. Ces espèces extrêmement menacées seraient très probablement présentes dans une de leurs dernières stations de Picardie et du nord de la France. Il s'agit de l'Ecrevisse à pattes rouges dans les rus de Retz et de Saint-Pierre Aigle et de l'Ecrevisse à pieds blancs au niveau de la Crise.

Plusieurs espèces d'Odonates rares et localisées en Picardie sont également observées sur ces cours d'eau, tels que le Cordulégastre annelé et le Caloptéryx vierge.

Au niveau de la flore, un ruban linéaire de boisement très dense, constitué d'aulnes et de frênes, ombrage fortement les ruisseaux et, de ce fait, la végétation aquatique est clairsemée voire absente.

En règle générale, les prairies humides de fond de vallée ont été délaissées et bien souvent plantées de peupliers. Certains boisements frais de fond de vallée sont des boisements de recolonisation. Au niveau de l'Aisne, d'importantes ballastières ont été creusées dans les dépôts alluviaux du lit majeur, modifiant ainsi l'écosystème de la plaine alluviale.

3.2.8. Synthèse succincte

Le présent bilan met en évidence la qualité des richesses naturelles du Soissonnais – Vallée de l'Aisne, soulignée par la présence de plusieurs espèces animales et végétales rares et originales, associées à des habitats naturels diversifiés.

Ainsi, le territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne constitue, avec le Laonnois et le département de l'Oise, un des grands territoires picards pour la conservation des chauves-souris. Un quart de la flore remarquable de Picardie et plus de la moitié des espèces de poissons remarquables de Picardie ont une partie de leurs populations qui se trouvent dans le Soissonnais.

Le réseau de pelouses calcicoles de grande superficie et en bon état de conservation, les tourbières de la vallée de la Muze et les boisements de ravin sont très originaux.

Pourtant la richesse du Soissonnais n'est pas connue des élus et du public, et il existe encore trop peu d'actions de valorisation et de préservation.

Beaucoup de prairies humides le long du cours de l'Aisne ont déjà disparu, les pelouses et les landes de petites superficies, les zones humides et les pièces d'eau dépendantes d'une eau faiblement chargée en matières organiques (en particulier en Phosphore) sont très probablement les milieux les plus menacés de disparition à court terme.

Récemment, de nombreuses espèces ont déjà disparu. Parmi les oiseaux, le Butor étoilé, qui était lié aux grandes roselières, ne niche probablement plus dans le Soissonnais. Parmi les espèces de la Flore, certaines espèces liées aux zones humides, ont disparu du Soissonnais essentiellement par manque de gestion adaptée.

Différents acteurs ont déjà engagé des actions en faveur de la préservation et de la valorisation de ces richesses, aujourd'hui menacées. Faire connaître, coordonner et amplifier leurs actions est probablement une des premières mesures à développer pour conserver durablement les richesses naturelles du territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne, mais faire découvrir aux décideurs et aux populations locales la qualité de leur cadre de vie est tout aussi essentiel.

4. Premières bases pour une stratégie de valorisation du patrimoine naturel du Laonnois

A l'heure actuelle, sans qu'il y ait de stratégie de conservation et de valorisation bien établie, de nombreuses opérations développées sur le territoire, contribuent peu ou prou à la préservation du patrimoine naturel du territoire du Soissonnais – Vallée de l'Aisne.

La politique de valorisation des sentiers de randonnées engagée depuis quelques années par le Département, l'entretien des cours d'eau, l'exploitation précautionneuse des boisements et l'aménagement de plans d'eau le long du cours de l'Aisne participent chacun de manière différente à la gestion et à la valorisation du territoire.

Récemment, l'élaboration de la Charte départementale pour l'Environnement et le Développement Durable a permis la programmation de nouveaux projets visant la valorisation des territoires, tel le projet n°8 : Patrimoine piscicole et cours d'eau, le projet n°9 : Réseau de sites pédagogiques, et le projet n°10 : Gestion des pelouses calcicoles....

A travers la signature de la charte, le Département et l'Etat, en concertation avec de nombreux partenaires, ont donc impulsé un nouvel élan.

Dans cet esprit, et avec la volonté d'aboutir rapidement aux montages de projets concrets sur le terrain, le Département a souhaité initier, en coordination avec le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, l'élaboration d'outils de décision et de suivi des actions de gestion et de valorisation des milieux naturels des territoires de l'Aisne.

Elle se veut pragmatique et participative.

Pragmatique : sur la base d'un premier bilan patrimonial, succinctement exposé dans le présent document, il s'agit d'identifier en fonction des connaissances actuelles, mais aussi de prospections et de contacts supplémentaires, une série de sites naturels qui serviront la promotion des démarches assurant la protection et la valorisation du patrimoine naturel.

Mesures agri-environnementales, gestion forestière, cynégétique ou halieutique précautionneuses, expériences originales sur sites, projets de développement des communes et des communautés de communes pourront être valorisés dans ce cadre.

Il convient à partir de sites et d'exemples de gestion d'étudier avec les ayants droits et les acteurs locaux des modes de valorisations possibles.

Importance et rareté du patrimoine naturel présent, intérêt pédagogique du site ou intérêt des démarches de gestion et de valorisation entreprises, fragilité du site à l'ouverture au public serviront de critères pour la sélection des projets.

L'attention sera portée en priorité sur les sites naturels les plus précieux et les mieux conservés, mais les projets originaux de restauration de milieux naturels pourront également être valorisés dans le cadre de cette démarche.

Participative : il est envisagé d'associer au choix des sites et des exemples à valoriser un comité local regroupant des représentants élus des différentes communautés de communes, des administrations concernées, des associations de protection de la nature, ainsi que des techniciens de différents secteurs socio-professionnels ayant une bonne connaissance du territoire. Il est souhaitable que les cinq communautés de communes du Soissonnais – Vallée de l'Aisne puissent devenir des relais locaux au développement des projets.

Il est primordial que les acteurs locaux participent concrètement à la sélection des sites remarquables, puis à leur valorisation.

